

## **Motion présentée par la liste intersyndicale ouverte.**

Objet : convention transitoire de partenariat Région – Établissement.

Au printemps 2003, les personnels du lycée Lazare Carnot se sont opposés à cette loi de décentralisation qui démantèle le service public de l'Éducation Nationale et le livre aux aléas des décisions de gestion des exécutifs locaux. Les inégalités entre les régions et les départements seront accrues et les Personnels ne seront plus traités de la même manière. Pour le respect de l'égalité de traitement et d'accès, l'Éducation doit rester nationale. Nous n'acceptons pas le risque d'externalisation (confier les missions des TOS à des entreprises) de missions propres aux personnels TOS.

Ces risques sont réels dans la convention que vous nous proposez :

1. La mission de restauration est absente des prérogatives de la Région (Titre 3 – Article 13 – point 1).
2. Néanmoins, cette mission réapparaît dans l'article 15, mais il réduit cette mission à uniquement la fourniture quotidienne de repas aux élèves.

De plus :

1. Pourquoi avoir repris l'accueil des commensaux à une décision du conseil d'administration ?
2. Article 15, point 4 second paragraphe, « *La région fixe par délibération le taux de prélèvement sur les recettes .....pour le financement et la rémunération des personnels* ». Cette part non fixée peut être la source de dérive.

Nous continuons à exiger l'abrogation de la loi de décentralisation du 13 août 2004, le retour des personnels TOS et de leurs missions dans le cadre de la fonction publique d'Etat et des moyens d'Etat pour assurer normalement ces missions.

Nous voterons donc contre cette convention qui entérine cette décentralisation.

Résultat vote : 13 pour et 6 contre.